

 Adresse de la correspondance

 SDM

 75 rue de Lourmel

 75015 Paris

Paris le 21 janvier 2013 Monsieur André MENET

 Vice président

 assurant la présidence par intérim

 de l’ADUA

**Objet** : Annulation de la convocation à l’AGE du 29 janvier 2013

 Informations complémentaires des adhérents.

**Référence** : notre lettre du 4 janvier 2013

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous revenons vers vous pour vous tenir informés des conditions dans lesquelles Madame Josette Mondino qui n’est plus présidente en exercice, maintient contre toute légitimité, la tenue d’une Assemblée Générale Extraordinaire le 29 janvier 2013 alors **qu’elle a été révoquée à l’unanimité du Conseil d’Administration de l’ADUA en date du 29 décembre 2012.**

Cette AGE, si elle devait avoir lieu, serait invalidée quoiqu’il en soit, non seulement sur le fond :

**-les Assemblées Générales Extraordinaires ne peuvent traiter que de la modification des statuts ou de la dissolution d’une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ;**

**- les membres du Conseil d’Administration ne sont pas démissionnaires,**

 Et sur la forme puisque :

- Certains adhérents n’ont pas été convoqués.

- les adhésions de dernière minute obtenues par Mme Mondino ne peuvent être admises puisque non enregistrées en comptabilité.

- certaines associations sont considérées comme adhérentes alors qu’elles n’ont versé qu’un don à l’ADUA dans le cadre du collectif et n’ont pas rempli de bulletin d’adhésion.

- le renouvellement du conseil d’administration ne peut être admis puisque les administrateurs sont élus pour une durée de 4 ans et que les membres du bureau démissionnaires n’ont jamais démissionné de leur mandat d’administrateur. Au mieux le nombre des administrateurs pourrait être augmenté.

- Par ailleurs Mme Mondino demande à ce que les pouvoirs soient envoyés à son adresse personnelle ce qui est parfaitement irrégulier.

- subsidiairement la convocation n’est pas datée.

Conformément à l’article 12 des statuts, Mme Mondino a été convoquée par le Conseil d’Administration le 19 janvier 2013 pour être entendue suite à sa révocation. Elle a fait savoir par courrier de son avocat qu’elle ne se rendrait pas à cette audition et, de fait, les membres du CA ont dressé le Procès verbal de carence ci-joint pour clôturer la procédure de révocation. Ce PV a été notifié ce jour par voie d’huissier de justice à Mme Mondino.

**Nous engageons par conséquent, tous les adhérents de l’ADUA à ne pas se rendre le 29 janvier 2013 à cette AGE et à n’envoyer aucun pouvoir à Mme Mondino à son adresse personnelle.**

Les membres du conseil d’administration, pour la majorité, adhérents de longue date à l’ADUA, m’ont demandé de vous transmettre leurs excuses pour les désordres générés par ce changement dans la gestion de notre association.

Nous souhaitons dire aux associations du collectif informel que Josette Mondino a mobilisées autour de l’ADUA que nous sommes conscients des enjeux de leur combat pour venir en aide à l’enfance maltraitée. L’ADUA les a aidées dans leurs travaux pour dénoncer les dysfonctionnements liés à l’utilisation du répertoire ADELI mais l’ADUA n’a pas vocation à concentrer toutes ses énergies à ce combat spécifique. Mme Josette Mondino a, sans en référer à ses organes de gestion et contre les mises en garde de ses collègues les plus proches au sein de l’ADUA, pris des décisions graves qui engagent l’ADUA au-delà de son objet social. L’ADUA est une association généraliste d’entraide des usagers de l’Administration reconnue et appréciée comme telle par les instances les plus hautes de l’administration depuis plusieurs décennies.

L’ADUA n’appartient pas à Mme Mondino.

Néanmoins, si les associations réunies en collectif informel tiennent à s’adjoindre les services de Mme Mondino, elles ont tout loisir de lui confier les plus hautes responsabilités au sein même de leur groupement associatif voire de lui donner la présidence d’une nouvelle association ou encore de rattacher le collectif à l’association Action Ethique dont elle est déjà présidente.

Nous souhaitons vivement que l’ADUA revienne à ses fondamentaux et qu’elle retrouve le cours de ses travaux dans la plus grande sérénité en vue de l’entraide paisible et efficace de tous ses adhérents.

Recevez, cher(e) adhérent(e), l’expression de nos sentiments dévoués.

 

André Menet